CHOSES LUES

Février 2006

addap 13

REVUE DE PRESSE

PREVENTION SPECIALISEE — *Eduquer dans la rue*

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Ce numéro paraît porteur d'une ambivalence : nous le trouvons particulièrement dense. Mais toute cette réflexion est là aussi en partie parce que des gens ne trouvent ni travail, ni logement, parce que les violences urbaines ont déconcerté les chercheurs. Alors avant de présenter bilans, chiffres et tendances, nous avions envie de le dire, d'y penser.

D'abord les chiffres du chômage bien sûr. Qui baissaient depuis 9 mois et remontent en janvier, comme ça, voilà. Sans prévenir. Si l'on considère par ailleurs le CPE a été voté on comprend bien que la rubrique emploi se taille une large place. Ces chiffres bien sûr et des estimations / simulations des politiques mises en oeuvre. Mais aussi, des analyses sur les difficultés des jeunes avec le monde du travail, soulignées tous les mois, que le chômage baisse ou pas. C'est à suivre.

Ensuite ? Eh bien d'autres chiffres : ceux de la délinquance, présentés différemment et ces différences livrent bien des choses. A lire attentivement. On reste dans les chiffres ? Vous lirez ceux de la pauvreté, qui s'est remise à augmenter depuis 2003. Et qui n'est pas simple à mesurer ; rapport instructif à plus d'un titre.

On sort des chiffres ? Le rapport du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe mérite qu'on s'y arrête et se passe de tout commentaire.

Le rapport annuel de l'IGAS : peut-être existe-t-il des lectures plus passionnantes ? C'est possible oui, mais celle-ci paraît incontournable. Entre autres secret professionnel et évaluation, toujours et encore. Lisez, sentez-vous en phase ou en désaccord mais ne faites pas l'impasse sur ce qui devient réalités. Secret professionnel ? On le martèle dans la foulée avec les prises de position / propositions de l'ANAS au sujet de la réforme à venir de la protection de l'enfance. Ainsi que d'autres réactions, autour de cette réforme et du plan de prévention de la délinquance. Nous ne cessons de le dire, les intervenants sociaux sont là et bien là, agissant et réagissant.

Nous avons été très très intéressés par un article qui met la créativité au cœur de la formation des travailleurs sociaux : original, conceptuel et très clair en même temps.

Nous repérons encore une fois du concret dans l'articulation travail social / psychologie, comment si décidément on parvenait à sortir de l'incantation. Nous aimons, trouvons cela rassurant, réponse à des problématiques très actuelles dans les deux secteurs.

Dépistage précoce des troubles de comportement et de conduite ? Une tribune, des réactions, très vives, et un exemple de Sessad. Différents angles d'approche.

Que vous dire ? Il nous semble que tout est à lire, que tout fait corps. Alors allez-y…

Dernière chose : le prochain numéro de Choses Lues ne pourra pas sortir avant la semaine du 18 avril. Pour des raisons de vacances que nous nous souhaitons excellentes !!

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE

Addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : [illegible]

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org

Sommaire

REVUE DE PRESSE

Délinquance : présentation inédite des chiffres ..... p. 04
La pauvreté recommence à augmenter ..... p. 04
Droits de l'Homme : le rapport qui accuse la France ..... p. 04
Conseil économique et social : les prisons ..... p. 05
Rapport annuel de la Cour des comptes ..... p. 06
Décentralisation : premier bilan financier ..... p. 06
Directive « services » (dite Bolkestein) vote du 16 février ..... p. 06
Le CFCM et l'affaire des caricatures de Mahomet ..... p. 07
L'immigration stabilisée depuis 2004, projet de loi... et autres infos ..... p. 07

Rapport annuel de l'IGAS ..... p. 09
Protection de l'enfance : une tribune + Contributions et réactions ..... p. 10
Note du Conseil national de l'évaluation ..... p. 10
L'ANAS et le contrat de responsabilité parentale ..... p. 11
Courrier :« Jeunes majeurs : désintégrer l'intégration ? » ..... p. 11
Travail social à l'épreuve des violences urbaines ..... p. 11
Comment mieux préparer les travailleurs sociaux à inventer au quotidien ? ..... p. 12
Formateur : métier impossible, métier indispensable ..... p. 12
Duo psychologue / travailleur social à l'écoute des plus fragiles ..... p. 13
Dépistage précoce des difficultés des enfants : 1 tribune et des réactions ..... p. 13
Prendre en charge précocement la souffrance psychique des élèves ..... p. 14
Violences faites aux femmes ..... p. 14
Projets pour les exclus du système bancaire ..... p. 15

LOF 2006 Politique économique et sociale ..... p. 16

Rapport 2005 Fondation Abbé Pierre ..... p. 19
Informations diverses ..... p. 20

L'accès à la santé n'est pas assuré pour tous ..... p. 20

249 réseaux « ambition réussite » à la rentrée 2006 + avancée PRE ..... p. 21

Bibliographie ..... p. 21

ASH du 3 février 2006 ..... p. 23
ASH du 10 février 2006 ..... p. 23
ASH du 17 février 2006 ..... p. 23
ASH du 24 février 2006 ..... p. 23
ASH du 3 mars 2006 ..... p. 23

Délinquance : présentation inédite de l'évolution des crimes et délits

Le Monde – 14/02/06 – 06 61 – 11

ASH – 17/02/06 – 06 61 – 11

☺☺ ☹

A lire. La nouvelle présentation est digne d'intérêt. Quant aux chiffres en eux-mêmes ils disent toujours la même chose, intéressante aussi d'ailleurs... mais nous sommes certains que là-dessus vous avez déjà réfléchi !!

Evolutions mensuelles données désormais par **l'Observatoire national de la délinquance** (OND) et non plus par le ministère de l'Intérieur : dépolitiser les stat et les rendre plus fines

Plus établies par comparaison avec le même mois de l'année précédente mais **sur 12 mois glissants**

S'appuient sur 3 indicateurs pour sortir de « la magie du chiffre unique » : atteintes aux biens, atteintes volontaires à l'intégrité physique et infractions économiques

« **Les événements sans qualification pénale** spécifique (violences scolaires, etc. (…) étudiés dans le rapport annuel de l'OND »

1° présentation : évolution de 02/05 à 01/06

Atteintes volontaires à l'intégrité physique (noyau dur de la délinquance) : **+ 6,6 %** « Un tel taux n'avait plus été observé depuis octobre 2002 », mais évolution quasi-constante depuis 06/05

Violences sexuelles en baisse de presque 10 % **mais autres formes de violences augmentent de 9,2 %. Notamment les violences physiques non crapuleuses : + 9 %**

Atteintes aux biens : - 2 % (baisse constante depuis décembre 2002 sur 12 mois glissants)

Infractions économiques : - 2,6 %

Autre nouveauté : chiffres de la **main courante informatisée** (MCI). Aucune comparaison possible avec 2005 (année de l'informatisation progressive) mais informations précieuses sur les faits non constitutifs d'infractions. **Près de 50 % des 77 633 faits recensés concernent différends entre personnes** (conjoints, voisins, travail, rue…)

Nb de contraventions : 3 160 000

Dispo sur www.inhes.interieur.gouv.fr

La pauvreté recommence à augmenter

ASH – 17/02 et 03/03 / 06 – 06 66 - 11

Le Monde – 25/02/06 – 06 66 – 11

☺ ☹

Ni encourageant ni vraiment surprenant. Au-delà, si l'on ose dire il y a un aspect pédagogique dans ce rapport : les différents indicateurs, des explications, et de plus le lien Internet. Tout pour en savoir plus.

Quatrième rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

La pauvreté monétaire diminuait depuis 2000 mais **a recommencé à augmenter entre 2002 et 2003 et 2004 ne devrait pas être meilleure**

Fin 2003 : 6,3 % de la population contre 5,9 % fin 2002 selon critère français (50 % revenu médian)

Selon critère européen (60 %) 12 %, stable. La moyenne des 15 (et 25) étant 15 %

Autre indicateur: « **la pauvreté ancrée dans le temps** », en diminution depuis 97, augmente aussi

Classique : personnes seules + familles monoparentales davantage touchées. Femmes légèrement sur représentées, idem moins 25 ans. Mais aussi retour pauvreté chez personnes âgées.

La pauvreté mesurée en conditions de vie continue de diminuer en 2003/2004 (restrictions consommation, logement, retards paiement)

La pauvreté c'est aussi une difficulté d'accès aux droits fondamentaux : alimentation, soin, logement.

L'abaissement du coût du travail (exonérations sur bas salaires) entraîne un décrochage des revenus Assedic ou minima sociaux : pauvreté accrue. En outre développement d'emplois « de mauvaise qualité » : davantage de « **travailleurs pauvres** »

Concentration accrue phénomènes de chômage : proportion des ménages où personne ne travaille passée de 6,3 % en 75 à 13,2 % en 2002 : et toujours les moins qualifiés qui ont le moins accès à formation / VAE

Nb bénéficiaires minima sociaux en contrat aidé : 222 000 en 1998 pour 137 000 en 2004.

Rappelle importance accompagnement personnalisé

La pauvreté apparaît toujours plus urbaine

Rappelle limites des indicateurs. Prennent mal en compte les « populations les plus en difficulté ou marginales » : SDF, ou en foyers, prisons, hôpitaux, maisons de retraite (2 % population)

Rendent mal compte du caractère temporaire, permanent ou récurrent de la pauvreté.

Plus grave : **remontée lente des statistiques**, notamment fiscales. On fait le point sur 2003 en 06

Propose de retenir 11 indicateurs dont les « délais de production » devraient pouvoir être améliorés

www.ladocumentationfrancaise.fr

Droits de l'Homme : le rapport qui accuse la France

ASH – 24/02/06 – 06 70 – 11 - Le Monde – 14 & 17 /02/06 – 06 70 – 11

☺☺ ☹☹

Cinq longues pages en forme de note de synthèse : tout y est. Comme un bilan de l'information disponible et maintes fois répétées. L'intérêt, c'est la source (européenne, non « militante ») et l'étendue du champ étudié. Lisez, au-delà du côté accablant, c'est comme un aide-mémoire.

Rapport du commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, consacré au « respect effectif des droits de l'Homme en France »

« Pbs connus et reconnus par les principaux acteurs » : le traitement des détenus, étrangers et certains mineurs est alarmant.

Prisons

Surpopulation chronique et manque de financement pour accompagner cette tendance. Limitation de l'espace vital et de l'accès aux activités. Santé et Baumettes « à la limite de la dignité humaine ».

Tensions, mélange des populations pénales : « **effet totalement négatif sur principe de réinsertion** »

Financer structures éducation, santé, insertion, et le suivi des personnes libérées

Indispensable de réformer **régime disciplinaire** : cellule disciplinaire, réduire durée (45 j., un des temps les plus longs d'Europe) et impliquer les JAP ; isolement, le limiter dans le temps.

Manque d'unités de vie familiale ; coût exorbitant des produits et services

Sanitaire : disparité dans l'accès aux soins ; vieillissement population mal pris en compte, de même que phénomènes toxicomanie. « **Modifier sans délai** » circulaire 2004 autorisant menottes et surveillants lors de l'examen médical.

Fort taux de suicides : augmenter nb travailleurs sociaux chez les primo-arrivants et prendre des mesures pour endiguer l'afflux de malades mentaux, « **avant tout des malades** ».

Favorable à la création des UHA mais s'interroge sur les moyens alloués et leur capacité psy.

Etrangers

Pays européen qui accorde le plus le statut réfugié

Mais redoute « stigmatisation des demandeurs d'asile soupçonnés d'être immigrés économiques »

Zones d'attente : considérées comme non intégrées au territoire alors que régies par lois françaises. Dénonce multiplication contrôles à la passerelle avec renvois immédiats. (Cf. Conseil d'Etat 98)

Rappelle la nécessaire harmonisation du traitement des demandes par les préfectures.

21 jours pour remplir dossier demande d'asile en français : **discriminatoire**. La Commission des recours peut statuer par ordonnance **: décisions pas motivées et critères flous**.

Mode d'hébergement (CADA ou pas) engendre de « fortes inégalités» jugées **intolérables**. De même procédure prioritaire (adoption liste « pays sûrs »)

« **Réflexion urgente et action globale** » à mener c/ déboutés du droit d'asile qui deviennent clandestins

Revenir sur la réforme de l'AME

Centres Rétention Administrative (CRA) : conditions demandes d'asile intolérables : 90 % des rejets par OFPRA dus au non respect des 5 jours imposés pour rendre demande en français… Marseille-Arenc et Paris montrés du doigt….

Placement mineurs en CRA : contraire à la CIDE.

Objectifs chiffrés du nb d'expulsions fait craindre des « arrestations massives » avec abus (violences)

Mineurs

Délinquants : opposé à l'abaissement âge responsabilité pénale. Renforcer PJJ ; favorable aux CEF mais avec suivi efficace à la sortie. Et le nb de places disponibles paraît « dérisoire »

L'enfermement doit être exceptionnel. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et ils sont mêlés aux majeurs

50 à 60 % des jeunes retombent dans la délinquance à leur sortie **: appelle à créer quartier semi-liberté**

Mineurs étrangers isolés : les considérer comme « enfants en danger », améliorer le système administrateurs ad hoc. **PAF devrait être obligée de signaler au juge des enfants tout enfant isolé**.

Dénonce l'absurdité pour beaucoup d'entre eux de se retrouver dans l'illégalité à leur majorité après une prise en charge ASE.

Jeunes errants : ne pas tout faire peser **sur des assocs dont on diminue les subventions.**

Discriminations

Le nb de plaintes augmente mais le nb d'affaires pénales jugées stagne

Idem pour le **racisme** : bon arsenal juridique mais « la répression reste faible »

Gens du voyage : loi Besson pas respectée mais sanctions renforcées. Obligés de détenir un « document de circulation » : droit dérogatoire. Droit de vote après 3 ans de rattachement à une commune contre 6 mois pour les autres citoyens

Téléchargeable sur www.coe.int

Garde des sceaux : «éléments incontestables » mais rapport « **injuste** » ne reflétant pas « la réalité des efforts sans précédent pour moderniser le parc pénitentiaire » et le programme de construction.

M. Sarkozy : annonce par écrit fermeture des CRA Paris (06) et Marseille-Arenc (05)

Conseil économique et social : « Les conditions de la réinsertion socioprofessionnelle des détenus en France »

ASH –24 /02/06 – 06 71 – 11

☺ ☹

C'était la Cour des comptes le mois dernier, le CES ce mois-ci sans parler du rapport européen ci-dessus ni de tous les autres : il y a des sujets qui font l'unanimité des observateurs. Cela nous rappelle le logement. Que dire ? C'est consternant dans le sens où cette unanimité doit bien signifier quelque chose tout de même et que l'enjeu est de taille. Plus une indication bibliographique en fin d'article.

« Que la détention ne soit pas un temps inutile »

Le souci de la réinsertion s'efface trop souvent devant les impératifs de sécurité.

Alors que sont posés « **de nouveaux défis en termes de santé publique** » : délinquants sexuels, malades mentaux.

« **Prison-asiles** » et moyens budgétaires insuffisants

Pas de fatalité « qui conduirait inéluctablement de la pauvreté à la prison » : renforcer lutte contre exclusions et prévention délinquance et « **véritable politique santé mentale** » sont nécessaires

Favorable à un recours accru aux aménagements de peine: renforcer des SPIP pluridisciplinaires (conseillers + surveillants + psychologues)

Instaurer un **numerus clausus** contre surpopulation

Transformer détention en un temps utile pour la **réinsertion sociopro** : améliorer droit et accès au travail, mettre en place commission pour déterminer conditions **d'attribution minimum de ressources pour les indigents** (relever seuil indigence :-45 €)

Mieux préparer sortie : renforcer SPIP « **continuité entre milieu fermé et ouvert** »

Demande une **loi pénitentiaire** « ce qui n'exclut pas mise en œuvre sans délai des mesures ne nécessitant pas un support législatif »

Dispo sur www.conseil-economique-et-social.fr

« Nouvelles prisons, du pareil au même » : dédiées à la sécurité et à la limitation des contacts Conclusion de l'OIP sur la modernisation du parc pénitentiaire.

Dedans-Dehors n° 53 – 01 44 52 87 90 – 5 €

Rapport public annuel 2005 de la cour des comptes

ASH –24 /02/06 – 06 71 – 11

☺ ☹

Toujours intéressant, lisez-le… ou allez même sur Internet si affinités. Bilan sévère dans l'ensemble. Et la Cour commence à évaluer l'impact de ses recommandations. C'est bien. Nous aimons les bilans, vous le savez.

Pour la 1° fois rend compte des suites données à certaines de ses interventions antérieures. Notamment accueil des immigrants et intégration : « certain nb d'avancées [mais] sérieuses limites »

« La priorité donnée à la maîtrise des flux migratoires et à l'accueil des nouveaux migrants [a] fait passer au second plan la question de l'intégration »

Formation travailleurs sociaux

Avant transfert pas assez diplômes délivrés, offre « dispersée » mal connue, VAE insuffisante (5 diplômes seulement), mauvaise remontée infos

Perspectives ouvertes transfert : « **coordination attentive » est indispensable**. Etat et Régions doivent faire des efforts.

Etat : vérifier VAE et qualité prestations ; s'en donner les moyens (effectifs et formation)

Régions : suivre outils des OF et évolution coûts (notamment ceux à la charge des étudiants)

Création places : « une vraie pluri annualité »

Prime pour l'emploi

« **Impact très incertain** » sur offre travail et emploi

« **Effet redistributif limité** »

« Manque visibilité »

Il faut renforcer lisibilité de l'ensemble des mesures de retour à l'emploi et ciblage publics prioritaires.

Dispo sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Décentralisation : un premier bilan financier

ASH – 10 & 17 /02/06 – 06 60 – 11 - Le Monde – 11/02/06 – 06 60 - 11

☺ ☹

On vous le dit, on vous le ressasse presque, nous en convenons, mais ce dossier est plus qu'intéressant à suivre. Même s'il manque d'optimisme ?

Une délégation de l'ADF reçue à Matignon le 9/02

Les dossiers sociaux pèsent lourd, notamment RMI

457 millions versés pour déficit 2004

Le déficit 2005 serait proche du milliard et devrait être dépassé en 2006 : le gouvernement annonce une dotation de 500 millions (au lieu de 100) par an jusqu'en 2008 au Fonds de mobilisation pour l'insertion.

Réactions divergentes : le « compte n'y est pas » - Pdt ADF (PS) ; tandis que le Vice-Pdt (UMP) se félicite des nouvelles répartitions Etat/départements

Etude Dexia-Crédit local : CG devraient augmenter impôts de 4 % en 06 (après 4,3 % en 05)

L'ADF note que départements deviennent « services instructeurs » des politiques de solidarité nationale. APA par ex. Demande « solidarité nationale nouvelle et consolidée »

CG souhaitent confirmation de la « **pause des transferts de compétence » évoquée** par Matignon

Que réformes minima sociaux, protection juridique majeurs, prévention délinquance et protection de l'enfance « fassent l'objet de véritables études d'impact (…) assorties de simulations financières »

Enfin, ADF inquiète de la **« progression zéro des dotations de l'Etat** » annoncée par Premier ministre, émet « toutes réserves sur les conditions d'exécution » des contrat Plan se terminant en 06

A noter : impôts régionaux devraient augmenter de 7,5 % en 06 (21 % en 2005). « Plus que dans les départements résulte aussi des choix politiques des nouveaux exécutifs » (respecter programmes)

Les députés européens excluent le services sociaux de la directive « services » (Bolkestein)

ASH – 03 & 10 & 24 /02/06 – 06 55 – 11

☺

Voilà ce qu'on peut dire aujourd'hui et qui va indéniablement dans le sens des demandes du secteur. Ne manquez pas de lire en fin d'article le déroulement du calendrier !.. et puis l'entretien qui fixe clairement les débats à venir.

Vote en 1° lecture au Parlement européen 16/02
Les services d'intérêt économique général (SIEG) restent dans le champ d'application de la directive
Mais en sont exclus explicitement :
Les services d'intérêt général (**SIG**) : à définir par chaque Etat membre
Les services sociaux : logement social, garde d'enfants et services familiaux
Les régimes de retraite personnelle et d'entreprise
Les soins de santé (publics ou privés)
Amendements portant sur le secteur social adoptés à une majorité de plus de 500 voix : or commissaire européen a affirmé que la Commission tiendrait compte des assentiments **nets**.
Principe du pays d'origine rebaptisé **« liberté de fournir des services »** : un Etat membre doit garantir aux prestataires non nationaux « le libre accès et le libre exercice ». Un certain nombre de protections pouvant être prises (ordre public…).
Reconnaît prééminence règles européennes comme régimes Sécu , reconnaissance diplômes etc..
Après avis Commission, examen en Conseil des ministres des 25 Etats. Puis 2° lecture devant le Parlement et délai de transposition dans chaque Etat (au moins 2 ans) **pas applicable avant 2009/10**

Entretien avec le délégué auprès Union européenne de l'Union sociale pour l'habitat
Consensus politique et de plus la nomenclature retenue n'est **pas limitative mais indicative**
Le terme « aide sociale » (traduction française) recouvre la **protection sociale** : « **l'ensemble des services sociaux qui participent à la protection sociale, notamment à l'accompagnement des personnes fragiles » sont sortis de la directive**
Nous souhaitions que le Parlement **exclue les services sociaux d'intérêt général** (politique publique de protection sociale) : il faut parvenir maintenant à une « **définition fonctionnelle des services sociaux exclus, en se référant à la notion d'intérêt général** ».

Le CFCM va porter plainte contre des journaux ayant publié les caricatures

Le Monde – 13/02/06 – 06 58 - 11

☺ ☹

Nous nous en tenons à quelques faits bien précis sur cette affaire. S'y reconnaître un peu dans les réactions institutionnelles.

Les parties engagées sont la Mosquée de Paris, la FNMF, l'UOIF, la Mosquée de Lyon et la Ligue islamique mondiale. Le CFCM n'ayant pas 5 ans d'existence, il ne peut ester en justice.
L'UOIF a annoncé le lancement d'une « pétition nationale » adressée au Président de la République
Exprimer « l'inquiétude (…) face à la montée de l'islamophobie »
Un défilé est organisé le 11 février, auquel aucune fédération membre du CFCM n'a appelé à se joindre. Organisé par l'Union des associations musulmanes 93 (UAM93), groupement indépendant, et rejointe par d'autres lieux de culte. Un certain nb d'entre eux hors de contrôle des grandes fédérations
Mot d'ordre du rassemblement : « ensemble pour le respect des religions et de la déontologie journalistique »

L'immigration stabilisée depuis 2004, projet de loi… et autres infos

ASH – 03-10 –17/ 02 + 03/30 /06 – 06 63 – 11 - Le Monde – 10/02/05 – 06 63 – 11

☺☺

Chiffres stables, à lire. Avant-projet de loi ? A lire aussi ainsi que les réactions, comme un fil rouge surlignant ce qui change. Et puis d'autres informations comme tous les mois essayer d'informer rapidement sur un dossier lourd et évolutif.

« Orientations politique de l'immigration »
Présenté CICI du 09/02, à transmettre au Parlement
2004 a été une « année de grande stabilité » et les données provisoires 05 vont dans le même sens
Stabilité au niveau visas, titres de séjour, et même demandes d'asile
A noter ministère Intérieur: (17/02) **nb demandes d'asile a « chuté » en 01/06. Premières demandes en recul de 31,1 %.**
≈ 45 000 étrangers déboutés du droit d'asile chaque année, progrès que le gouvernement juge encore « insuffisants »
Immigration motifs familiaux reste dominante
Le projet de loi à venir entend durcir conditions de toutes ces formes d'immigration (conjoints et liens familiaux en hausse, regroupement stable)
INED : **France pas un pays d'immigration massive.** Croissance naturelle (excédent naissances/décès) + solde migratoire superposés = **immigration minoritaire dans la croissance démographique** (entre 25 et 40 %)
Exception dans une Europe vieillissante

Avant-projet de loi sur l'immigration
Présenté au CICI du 09/02, et validé
Immigration travail : favoriser la venue main-d'œuvre étrangère pour secteurs où pénurie main-d'œuvre (mécanique, hôtellerie…).
« **Listes évolutives** » de métiers établies par arrêté
Carte séjour 1 an renouvelable (durée contrat travail) sans que soit opposable la situation de l'emploi. Retirée si rupture contrat travail.
Travail saisonnier : carte séjour spécifique, pluriannuelle (durée maxi 3 ans renouvelables)
Titre séjour « **compétences et talents** » : 3 ans renouvelable. Vise scientifiques, cadres, etc.
Etudiants : sélection multicritères, carte séjour 1 ans, jusqu'à 4 si master et si obtention titre 6 mois pour recherche emploi « au regard leur projet ». Au final devraient pouvoir obtenir carte séjour temporaire autorisant activité professionnelle
Principe de quotas : le terme n'apparaît pas. Mais le gouvernement devra chaque année indiquer au Parlement « **estimation du nb, nature et différentes catégories** » pour visas long séjour et titres séjour prévus pour les 3 années suivantes.

Obligation quitter territoire : ajoutée à décision refus ou retrait titre séjour. 15 jours pour recours, suspensif (1 mois actuellement)

Conditions immigration motifs familiaux

Regroupement familial : possible seulement après 18 mois présence en France. critères logement, ressources réévalués à la hausse. Intégration à la société française indispensable (avis du maire).

Mariages mixtes : conjoints devront d'abord avoir visa + 3 mois ; attendre 3 ans (au lieu 2) pour demander carte résident (et justifier « intégration républicaine »); communauté vie avant nationalité : 4 ans en France, 5 ans à l'étranger (par ailleurs projet de loi visant à renforcer leur contrôle)

Régularisations cas par cas : pour les personnes vivant en France depuis plus 10 ans (et non plus automatique). Concerne moins 2 500 personnes par an mais « pouvait être comprise comme un encouragement à l'illégalité »

Régularisation fondement vie privée / familiale : apporter preuve des liens, justifier ressources, logement et intégration républicaine

Intégration républicaine : condition quasi générale pour carte séjour temporaire ou permanente, avec signature d'un contrat accueil intégration

Asile : les CADA vont sortir des CHRS.

Renvoie à la commission européenne le soin de déterminer **les pays sûrs**.

Examen en conseil des ministres prévu en mars pour un débat au Parlement au printemps.

Réactions

UNAF : craint un nb croissant de familles dans la précarité (fin régularisation systématique après 10 ans séjour et durcissement regroupement familial)

FNARS : sortir les CADA de la catégorie CHRS revient à ne plus considérer les demandeurs d'asile comme des personnes en difficulté sociale »

CFDA : s'inquiète de la seule admission en CADA des personnes munies d'un titre de séjour. **« Près d'un tiers en sont privés** » (procédure prioritaire ou attente de transfert)

Amnesty : s'inquiète de « l'obligation » de quitter le territoire après un refus. Comment présenter une demande de réexamen ?

FDTA : se félicite malgré tout que les décrets d'applications soient discutés avec les assocs

Quinze jours

Temps maximal que le gouvernement donne aux préfecture pour délivrer ou pas les autorisations provisoires de séjour (APS) permettant le dépôt d'un dossier à l'OFPRA

Circulaire INT/A/06/000012/C du 19/01/06 – www.interieur.gouv.fr

Circulaire sur les conditions de la régularité de l'interpellation d'un étranger clandestin

JUSD0630020C du 21/02/06 à paraître BOMJ

Cette régularité conditionne mise en œuvre de la procédure d'éloignement

Préfets et procureurs amenés à se réunir très vite et sensibiliser responsables départementaux « à la **nécessité d'accroître de manière significative le nb d'interpellations »**

Son examinés différents cas : voie publique, préfectures, domicile, centre hébergement

Par ex en préfecture le dépôt d'une nouvelle requête ne fait pas obstacle à la prise d'un arrêté de reconduite à la frontière.

Collectif « Uni(e)s contre l'immigration jetable » dénonce « habillage juridique pour arrestations les plus ahurissantes ». Présage un coup d'arrêt aux régularisations

Octroi prestations familiales aux étrangers

Décret n° 2006-243, 27/02/06, J.O. 28/02/06

Précise pièces nécessaires dans le cadre loi financement sécurité sociale : seul les parents en situation régulière dont les enfants sont entrés régulièrement peuvent bénéficier prestations

Quinze jours prévus (au lieu d'1 mois)

Raccourcissement du délai pour les demandeurs d'asile déboutés voulant déposer un recours

Confirmé 18/01 par le ministre Affaires étrangères

Inquiétude d'Amnesty et Forum Réfugiés

RESF : redoute expulsions en juin

Pendant les congés scolaires donc pour « satisfaire les quotas de reconduite ». Estime à 10 000 le nb de jeunes scolarisés et parents menacés.

Circulaire en 10/05 suspendant expulsions enfants scolarisés et leur famille : selon RESF, depuis, 8 pères concernés ont été reconduits et ≈ 50 parents et jeunes arrêtés et libérés

LDH93 : signale refus scolarisation enfants situation irrégulière dans certaines communes

Mission immigration à Mayotte

Rapport d'étape : se donner les moyens d'appliquer le droit existant. (Rapport final en mars.)

Pistes : renforcement contrôle état civil, délivrance « visas obstétricaux »

Associations en zone d'attente

Conseil d'Etat désavoue place Beauvau qui refusait l'accès à 5 assocs supplémentaires en zone d'attente (GISTI / GAS / Accueil Médecins réfugiés / LDH / MDM). **Refus annulé**

8 habilitées : Amnesty, ANAFE, Cimade, Croix-Rouge, FDTA, MSF, MRAP, Forum Réfugiés

Cour de cassation et rétention administrative

Etrangers peuvent demander interprète, médecin, avocat, communiquer avec leur consulat

S'ils estiment avoir été lésés de ces droits, **c'est au juge judiciaire de s'en assurer** « l'étranger étant difficilement en état de faire la preuve »

Rapport annuel de l'IGAS (2005)

ASH – 03/02/06 – 06 45 – 12

☺☺

A lire bien sûr. Trois longues pages pour nourrir votre réflexion. Avec des remarques susceptibles de vous « énerver ». Mais nous sommes frappés par conjonction des analyses : formulées sous forme de critiques ou de regrets, selon les angles de parole. Encore et encore lisez ce qui est dit du secret professionnel … et de l'évaluation notamment. Paraît constructif.

« L'intervention sociale, un travail de proximité »

4 enquêtes thématiques préparatoires + études cas

Centré sur services sociaux départements/CCAS/ CAF. Au-delà professions, activités et pratiques.

Pointer forces / faiblesses d'un secteur « mis en difficulté par le cadre institutionnel et politique dans lequel il évolue » (ASH)

30 dernières années : précarité grandissante, dispositifs « excluants » et bureaucratiques, saturation de l'insertion et « injonctions contradictoires » + mutations décentralisation.

L'IGAS approuve transfert de compétences mais le social n'est pas reconnu « à hauteur du budget qui lui est affecté » (assemblées départementales)

Absence « **études d'impact et évaluation** » : ne juge pas modes réorganisation CG, mais pointe incohérences (répartition tâches entre services sociaux départements et CAF/CCAS) de même que recours à la sous-traitance

Ou quantification des charges de travail sans fixer limites interventions :**« expose travailleurs sociaux à devoir gérer un écart intenable** entre demande locale (…) et leur propre disponibilité »

Intervention « traditionnelle » : pointe le refuge dans **conception passéiste du métier**.

« Crise de sens »? : due à « **l'évolution des modes d'intervention plus qu'à celle des valeurs** ».

Manque « d'outils et d'un cadre organisationnel adaptés à prise en charge globale et continue »

Décideurs peinent à définir objectifs et priorités et professionnels **« dans posture inconfortable** »

Critique : la relation individuelle l'emporte sur les approches collectives. (sauf cadre politique de la ville ou actions CAF)

« Le travail social d'intérêt collectif obéit à des techniques bien précises et ne doit pas être assimilé aux actions (…) politique de la ville. » Nécessite employeurs volontaristes et travailleurs sociaux prêts et formés

Le rapport en fait une priorité. Peut renforcer liens solidarité réciprocité, mettre en contact travailleurs sociaux et réseaux, faire travailler sur mobilisation des personnes. **Participe à la cohésion sociale** au lieu d'être solution dernier recours.

Intervention sociale pas assez préventive : « nature inflationniste » des actions de réparation.

La « **prévention secondaire** » se heurte au risque stigmatiser populations-cibles (détection précoce). **Reconnaît pertinence d'un « travail ciblé » et celle d'une action collective en milieu ordinaire, qui bénéficie aussi aux populations en difficultés.**

Dénonce utilisation « à mauvais escient » du respect secret professionnel et liberté personnes.

Plaide pour « **modulation de l'intervention** » et « ciblage » après évaluation pour « interventions intensives » quand nécessaires.

Résultats pas suffisamment évalués.

« Culture encore peu répandue ». **Pourrait contribuer à relégitimer travail social** : nécessaire que les acteur s'approprient la démarche.

Manque coordination des interventions : les conventions entre collectivités et organismes élaborées « de haut en bas, sans y avoir associé les travailleurs sociaux »

Propose **associer intervenants sociaux à la définition des politiques publiques** et développer participation des usagers.

« Plutôt qu'une énième loi, nous préconisons la mise en place de schémas départementaux (…) les partenariats [doivent jouer] au niveau des professionnels »

Schémas juridiquement opposables, CG chef de file, exposés des besoins / objectifs / organisation et définition des droits des usagers.

L'Etat est garant mais il faut « **aller au bout de la logique de décentralisation** », avec contrôle des collectivités et indicateurs résultat rendus publics.

Question du secret : l'usager doit être au centre des réflexions et pratiques sur ce point. Etablir et diffuser règles pratiques. Rédaction de cahiers d'interprétation des textes

Etablir **référentiels** pour développer l'intervention précoce et développer une **intervention intensive** (pas réservée situations d'échec)

Ouvrir formations : autres professions, université +Europe. Développer recherche (culture évaluation)

Demande agence indépendante de l'Etat et des collectivités : référence, expertise, fédération initiatives et organisation débats techniques.

« Le travail social auprès des jeunes en difficulté dans leur environnement »

Entre 2 et 5 % d'une classe d'âge objet intervention juges et services sociaux.

Emiettement et spécialisation dispositifs (limites d'âge etc.) freinent efficacité prise en charge.

Réticence travailleurs sociaux (de l'EN notamment) à partager leurs infos.

« Quelle intervention sociale pour ceux qui ne demandent rien ? »

Estimation : **plusieurs millions de personnes** en

« non-demande » (croisement plusieurs chiffres)
Facteurs psy et culturels mais manque lisibilité politiques, écart besoins/réponses, perte confiance dans les institutions et carences organisationnelles
stratégies élaborées : émergence expression (travail collectif), partage info, usager comme acteur
L'enjeu dépasse le seul traitement individuel des situations.
Dispo sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Protection de l'enfance

ASH – 03 - 10 – 24 /02 + 03/0.3/06 – 06 54 – 12

☺☺

Le 1° article a le mérite de « balayer » les conclusions et recommandations principales de beaucoup de documents que nous avons traités ces derniers mois : la question posée est rude. Et s'inscrit elle aussi dans un débat souvent posé. Les propositions de l'ANAS à lire aussi. Intéressant, provocateur ?, à vous de voir. Nous en profitons pour vous livrer d'autres réactions à la réforme en cours. Tendances.

Une réforme au risque d'enfermer l'enfant dans sa famille ?
M. Ségalen, ES service investigation et orientation éducative
Plusieurs rapports récemment : Broissia/Nogrix, mission AN sur la famille, ONED, ODAS
ODAS : s'inquiète augmentation des signalements et déplore la « judiciarisation croissante »
Mission famille (Pécresse/Bloche) : la double tutelle (CG / juge des enfants) « aboutit à une dilution des responsabilités »
Broissia : déplore que les mesures éducatives en milieu ouvert soient ordonnées par le juge « **hors de toute saisine ASE** » qui pourtant les financera
Ministre famille : pointe déficit transmission de la fonction parentale
Ministre : maniement des signalements à « fixer avec plus de netteté » ; **« Le recours à la justice ne doit avoir lieu que lorsque le travail avec les familles se révèle impossible** » ; « rôle coordination CG doit être réaffirmé et renforcé »
Pécresse/Bloche **: réduire à 3 mois délais de jugement pour traitement de l'enfance en danger (au lieu de 6 actuellement) :** *va-t-on aussi doubler les moyens d'investigation ?* **; confier CG « compétence générale ». Mieux cibler rôle juges: ASE compétente pour « enfant en risque »** (santé, sécurité, moralité ou éducation)
ODAS : renforcer les attributions du département
Solliciter la justice seulement lorsque c'est nécessaire, le terrain fait depuis longtemps.
Parfois parquet saisi pour « pas grand-chose » mais parfois aussi pas saisi du tout : la judiciarisation « ignore au moins autant de besoins qu'elle en surestime » (et n'augmente pas tant que ça.)
La volonté de « réformer » la compétence du juge des enfants traverse tous les rapports. Lui retirer compétence sur l'enfant dit « en risque ». Le dé-mettre de sa compétence civile
Alors, mainlevée des 38 000 saisines d'enfants « en risque de 2004 ? Et le politique (CG, maires) ?
Et l'enfant, l'enferme-t-on dans sa famille ?

L'ANAS propose droit d'échange d'informations élargi aux dysfonctionnements institutionnels
« Le secret professionnel n'est pas un frein à la révélation de la maltraitance » mais différentes interprétation possibles et professionnels divers
Favorable à une reconnaissance légale des pratiques d'échanges nécessaires entre professionnel soumis au secret (donc pas les élus) pour « clarifier une situation »
A contrebalancer par un « **droit des usagers renforcé** » : information, possibilités de recours
L'élargir au « dispositif en danger » : des dysfonctionnements renforcent parfois le risque de maltraitance. Demande qu'ils puissent être dénoncés par les professionnels hors des murs de l'institution et signalés par ex. à la défenseure des enfants. Revendique capacité d'expertise et d'alerte.
Propose un renforcement du service social scolaire et les RASED ainsi qu'un développement de la formation initiale et continue
http://anas.travail-social.com

Fédération de l'entraide protestante
Demande aux parlementaires de **rétablir crédits** consacrés aux mesures protection de l'enfance « au niveau des besoins réellement constatés en 2005 »
D'imposer une pause au programme de développement des CEF
Au ministre de la famille de prolonger le délai de consultation
Au gouvernement de renoncer au projet de confier la prévention au maire

« **Collectif national unitaire résistance délation** » (notamment LDH, CPO, plusieurs syndicats)
Appelle à une mobilisation le 22 mars
A travers ce qui filtre des futures projets protection de l'enfance et prévention de la délinquance, **préoccupé** par la prévention « basée sur la surveillance des populations en difficulté », la « délation organisée autour du maire et plus particulièrement à partir de l'école », l'atteinte au secret professionnel et le durcissement de la justice des mineurs.

Le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale éclaire le contenu de sa mission de validation

ASH – 10/02/06 – 06 57 – 12

☺

Dans notre précédent numéro nous rapportions que cette instance manquait de moyens. Aujourd'hui nous vous recommandons ce texte bref, que vous pouvez approfondir sur Internet: donne une idée des « possibles » en matière de définition… A lire.

L'essentiel de ses travaux doit porter sur les « pratiques » (« ce qui matérialise la relation qu'un établissement, un service, une équipe entretiennent avec l'usager »)

Gradation entre différents concepts

Recommandation : Vise à rappeler le sens , c'est le « socle de la validation de la bonne pratique ».

Référence : « énoncé d'une exigence en regard d'objectifs à atteindre »

Procédure : décrit « séquence ordonnée d'activités ou d'interventions mises en œuvre dans une situation définie »

Note du 24/01 bientôt sur www.social.gouv.fr

L'ANAS prête à boycotter le contrat de responsabilité parentale

ASH – 17/02/06 – 06 68 – 12

☺☺

Voilà une prise de position qui donne l'occasion de faire un rappel sur le CRP et… qui a le mérite de la clarté. A lire.

Adopté (49-3) par l'Assemblée le 10/02 dans le cadre projet de loi égalité des chances

Proposé aux parents par Pdt CG (absentéisme) et son non-respect peut entraîner suspension partielle ou totale des allocations ou saisine Procureur

ANAS : « pseudo-contrat contre le travail social »

Modification la relation et l'objet de l'intervention sociale : « **contrainte et sanction deviendraient partie intrinsèques de l'action** »

L'aide sous contrainte existe mais sur injonction de justice, soit une instance tierce. Au lieu **qu'avec le CRP le travailleur social « va pouvoir imposer une mesure et en contrôler l'évolution** »

Dénonce aussi changement de nature prestations familiales devenant « **une prime au mérite** »

Dénonce impasse faite sur le service social scolaire, dont missions pourraient être utilement renforcées

En cas d'adoption définitive l'ANAS a décidé d'écrire à tous Pdt CG pour demander d'en refuser l'application et indique qu'elle appellera s'il le faut les travailleurs sociaux à refuser sa mise en œuvre **« tant qu'un volet répressif et de sanction (…) restera prévu dans les textes** »

« Jeunes majeurs : désintégrer l'intégration ? »

ASH – 24/02/06 – 06 73 – 12

☺☺ ☹☹☹

D'abord envie de dire que nous le traitons et le prenons comme l'expression d'une véritable souffrance. Et puis bien sûr on le décortique sur le fond, on le relit, on le relie aussi à d'autres (tutelles le mois dernier) et voilà, on réagit comme on peut.

M. Georges, Directeur établissement accueillant 25 jeunes majeurs (Bourgogne)

Double habilitation, département et Justice, 16/21

Accueil enfants et jeunes majeurs suite à décisions de placements juges des enfants ou ASE

Mineurs : placements payés par CG

Jeunes majeurs : par la Justice si décision du juge et par les CG si placement demandé par ASE

Pour ce public l'objectif de socialisation va de pair avec l'idée d'une continuité dans la prise en charge

Cette année nos tutelles nous habilitent pour les 16/18 ans avec possibilité d'accueillir jeunes majeurs pour 6 mois, 1 seule fois renouvelables

Que vont-ils trouver dans les 6 mois ?

De plus, début février 50 % prix journée 2005 n'ont pas été payés pour publics PJJ et aucun paiement ne devrait plus pouvoir être assuré à partir du printemps 2006 (enveloppe dépassée). Prix journée moyen CEF 600 €, 70 € chez nous.

« **Nous allons devoir nous séparer de 14 jeunes avant le printemps en raison du non-paiement du ministère de la Justice** » Et avec quel coût a posteriori pour pallier leur déficit d'insertion ?

Le travail social à l'épreuve des violences urbaines

ASH – 03/03/06 – 06 76 – 12

☺☺

1° partie intéressante en ce qu'elle reprend de façon pédagogique les points de vue et préconisations en présence. Lisez ce qui est dit du travail social. La 2° partie … comment dire peut donner l'impression de donner des conseils que vous appliquez déjà. Mais c'est notre ressenti alors que c'est le vôtre qui compte. Cela dit, ne manque pas d'une fermeté nécessaire et toujours bonne à rappeler ? Lisez.

M. Verba, universitaire socio, directeur IUT

Violences automne 05 : pas de « porte-parole autorisé » /participation ados de plus en plus jeunes

Alors, jacquerie du XXI° siècle ou avatar de luttes sociales connues (cf. Touraine ou Bourdieu) ?

Mais il y a eu plusieurs hypothèses avancées :

Posture sociologisante : peut-être la plus répandue. Jeunes victimes chômage etc. expriment leur rage. Prône prévention et moyens pour compenser inégalités. Renforcer un arsenal qui n'a pas prouvé son efficacité.

Posture psychologisante : dénonce parents, modes d'éducation et socialisation. Souffrance. Prône aussi prévention, travail sur remise en confiance

Posture culturelle, voire ethnique : immigration mal maîtrisée et incompatibilité entre différentes cultures: polygamie, voile. Freins à l'intégration

D'autant que les pères perdent pouvoir traditionnel (face à enfants alphabétisés par ex.), chômage etc. Trône lutte contre immigration clandestine, éviter trop grandes concentrations d'étrangers et promouvoir l'identité française.

Posture éducative : absence de capital culturel, pauvreté de langage. **Une fraction de cette génération ne tendrait pas à « améliorer » le système mais le prolongerait à outrance : promotion argent facile et consommation**. Prône aide à l'autorité parentale

et mobilisation EN vers action socialisatrice plutôt que disciplinaire.

Jeunes plus « parlés » qu'ils ne parlent (Bourdieu) : double violence. On s'exprime à leur place et ils détruisent sur leur territoire

Travail social paraît absent du débat. Souvent taxé d'angélisme (Redeker) : « **par la faute d'un type d'intervention culturelle trop complaisante avec toutes les différences, les jeunes de banlieue ne disposent plus d'aucun concept du citoyen** »

Parfois ils ont du mal sur un terrain qui les assimile aux institutions (police, justice), parfois peur pour leur intégrité physique. Public que l'on se repasse comme une « patate chaude », au risque d'en être réduit, soit à la répression soit à l'abandon.

Les travailleurs sociaux ne se reconnaissent ni dans la mise en accusation des familles, ni dans les politiques répressives. Pour autant ne sont pas en phase avec les jeunes auteurs de violence.

Et ils ont du mal à faire le bilan de leurs actions.

Que serait la société française sans les travailleurs sociaux ? On ne le sait pas. On peut constater que les nations sans travail social « n'ont rien de très enviable » et que les réductions de crédits n'ont jamais amélioré les situations.

M. G. Kabir, ES dans CCAS Meurthe-et-Moselle

Entre angélisme (certains travailleurs sociaux) et répression (quelques hommes politiques), quid d'une **3° voie** : **sortir d'une vision dichotomique** ?

sans renier nos principes fondamentaux mais en acceptant d'en redéfinir certains.

Le travail social ne peut se reconnaître dans un tout répressif, raisons éthiques, mais il faut savoir se faire comprendre, rendre des comptes

S'interroger sur la responsabilité de cette part de la population qui se dit exclue « et qui l'est dans une large mesure »

« J'ai » été victime d'injustices mais « jamais souhaité être victimisé ».

Le premier changement doit « être [celui] de [soi]-même ». « On ne naît pas citoyen mais il faut tenter de le devenir »

C'est plus facile lorsque le sens de l'égalité et l'équité est facilité par les institutions : **les travailleurs sociaux doivent s'impliquer pour participer à ce changement**

Cela implique de ne pas seulement « fustiger » certains représentants politique mais **« aussi de responsabiliser parfois des usagers** ». Fait partie de l'aide à la construction de l'identité.

Comment mieux préparer les travailleurs sociaux à inventer au quotidien ?

ASH – 03/02/06 – 06 51 – 12

☺☺☺

Franchement c'est vrai il nous plaît cet article. D'abord il est concret alors même qu'il s'appuie sur des concepts. C'est rare, nous le soulignons. Avec des références riches. Il est dérangeant… peut-être, il affirme bien sûr, c'est une prise de position. Mais souvenez-vous du marasme des organismes de formation dans le précédent numéro. Et puis, lisez-le, voilà… et partagez ou pas notre plaisir.

Pour faire face aux situations complexes le professionnel doit « **puiser dans ses habiletés** »

Outils principaux : accueil, écoute, négociation…

Mais il n'y a pas de mode d'emploi**, le principal outil du travailleur social c'est lui, dans la rencontre, avec ses stratégies pour dépasser les situations de crise** (imprévus, aléatoires…)

Il doit accueillir la souffrance d'autrui et se positionner dans son institution (règles, normes…)

Il doit avoir un potentiel d'adaptabilité, de réactivité

Il peut s'appuyer sur déontologie mais **tous les cas de figure ne sont pas envisagés. Alors à côté de l'éthique, il y a la créativité**

Créativité nécessaire aussi pour animer ateliers… Créativité c'est désir de vie, ce que le travailleur social doit « animer » chez l'autre.

Aussi pensons-nous incontournable de former les travailleurs sociaux à l'expression de sa propre créativité dès la formation initiale.

Dans certaines centres, épreuves de créativité pour sélections : évaluation globale plus équitable. Une part pour les savoirs cognitifs et une pour un certain savoir-faire en situation, « savoir-s'exprimer »

Il faudrait ensuite des dispositifs pédagogiques et des possibilités sur le terrain.

« **Professionnaliser ce n'est pas simplement faire intégrer les normes, c'est d'abord permettre de les apprivoiser, de les évaluer, de faire le lien entre soi et les normes »** (Michel Vial)

En formation, ateliers développent compréhension de soi et des autres. Mais **ce temps est souvent réduit** : raisons économiques (coût des intervenants extérieurs…) mais aussi **stratégiques** ?

Les étudiants « **s'émancipent** » en apprenant à se positionner, en sachant exprimer leur ressenti. Le temps d'un exercice ils ont droit à la parole… et après ? **L'expression de ce désir sera-t-elle réprimée en dehors du seul cadre de l'atelier** ?

Il faut cohérence entre ateliers et fonctionnement institutionnel : besoin de démocratie.

« Penser la créativité comme condition sine qua non de la formation mais aussi de l'acte professionnel » : rupture épistémologique.

L'éducation « **travail d'acculturation (…) déchirée entre le phénomène d'une inévitable reproduction (…) et la conquête d'une autonomie, [soit] développement de l'esprit critique (…) d'invention de ce qui n'est pas encore** » (cf. M. Ardoino)

Ateliers comme temps essentiels de formation et non comme exutoires : « sinon il ne sert plus à rien de dénoncer qu'aujourd'hui les travailleur sociaux sont en mal de symbolique… »

Formateur : métier impossible, métier indispensable

ASH – 17/02/06 – 06 64 – 12

☺☺☺

Décidément nous aimons celui-ci

également. 2 pages de Saül Karsz c'est un régal à ne pas bouder. Eléments de réponse plutôt que réponses, ouvertures de perspectives plutôt que modes d'emploi et néanmoins utiles, utilisables, là maintenant, et plus tard, au quotidien. A lire.

La question du formateur : rôle, statut, tâches, est de retour. Légitime car il n'existe pas de références communes mais **des** manières de faire

Descriptions de postes mais pas de définitions ; et sans définitions, on reste au stade de l'opinion, du ressenti. Prolifération de discours.

Analyser l'existant, repérer les logiques à l'œuvre : **tout formateur « se sert de fondamentaux » et ce faisant « il les sert »**

Fondamentaux théoriques : le formateur a forcément une conception du travail social, de que font les travailleurs sociaux et du statut des usagers

Issue lectures, expériences: **« forcément partielle et partiale »**.

Conceptions qui influencent toute sa transmission

Et si l'on tient tout cela pour « spéculations philosophiques », et que l'on veut rester dans le « réel » ? **Cela revient à considérer que le réel relève de l'évidence : philosophie empiriste**

Où l'on voit que l'on ne peut échapper aux fondamentaux théoriques : **on peut ignorer le « comment » mais on déchiffre toujours le réel**.

Fondamentaux idéologiques :, expliquer, corriger. Jamais neutre. Valeurs, principes présents

La neutralité est seulement « **la position de ceux qui (…) méconnaissent leur engagement, le plus souvent parce qu'en synergie (…) avec les modèle idéologiques dominants** »

Intéressant de travailler la dialectique entre engagement idéologique et objectivité théorique.

Un des enjeux c'est le **savoir**, qui n'est pas « **une chose mais un processus** ».

« **Il n'existe pas de savoir dogmatique mais des rapports dogmatiques au savoir** »

« **Occupe une place de formateur celui qui détient des parcelles améliorables de savoir et de savoir-faire et qu'in s'entête à les transmettre** »

Parfois formateurs en titre qui le sont peu et d'autres qui ont la fonction sans le titre….

On voit bien que ce métier est impossible : dégager un profil unique relève de l'autoritarisme, l'intérêt réside dans la coexistence d'options différentes

Métier indispensable pour élèves et stagiaires

Un référentiel-formateur réaliste tient simultanément compte de l'impossible de ce métier pourtant indispensable

A noter : création assoc « Pour le travail social »
Objet : défense des formations et du travail social
http://pour-le-travail-social.org

Un duo psychologue et travailleur social à l'écoute des plus fragiles

ASH – 17/02/06 – 06 65 – 12

☺☺

Encore du concret. Déjà dans le précédent numéro nous nous réjouissions d'un exemple d'innovation. En voici un autre. Très encourageant.

Assoc pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation créée en 1989 (APASO)

« Garder l'approche psychanalytique (…)l'adapter aux personnes vulnérables : celles qui n'avaient plus de mots pour décrire leurs maux. D'où le choix de recourir à des ateliers »

Philosophie d'une démarche initiée au lendemain de la loi instituant le RMI. Rien n'a été envisagé pour soutenir les futurs allocataires. APASO : accueillir, redonner confiance et liens sociaux.

Psychologues, formateurs, animateurs, juristes à partir de 1999 : **multiplier les points d'entrée**. Parce qu'il y a **« enchevêtrement des difficultés » qui finit par « annihiler toute demande d'aide »**

D'abord dans l'Essonne puis en 2003, Paris 15°, elle intègre des travailleurs sociaux (AS, CESF) et s'inscrit dans le plan départemental d'insertion.

A Paris l'APASO est donc inscrite dans le dispositif prise en charge Rmistes. Les services sociaux lui adressent des allocataires.

La personne a « totale liberté pour se présenter ».

Prise de contact « en binôme » : travailleur social + psychologue. Si l'allocataires l'accepte il gardera les 2 référents. Sinon le travailleur social restera le seul intervenant. Sur 200 personnes reçues, 2 ont refusé le psychologue.

Ensuite entretiens et ateliers : recherche emploi, revue de presse, théâtre, convivialité… « **L'objectif premier est la resocialisation** »

Difficultés pour ces personnes qui se repèrent mal à se déplacer mais il y a aussi des bonnes surprises.

Chaque atelier a une fonction précise, avec un accompagnement au rythme de chacun

2004 à Paris : signature 240 contrats d'insertion avec les 246 allocataires reçus.

Dans un premier temps démarches pas toujours orientées vers l'emploi

Et le binôme ? la responsable du service social est satisfaite. Travail avec psy utile face à des situations difficiles (logement…) où les travailleurs sociaux se sentent démunis mais « il faut se défaire de l'impression d'avoir un superviseur ».

Demande coordination, réflexion : réunions qui alourdissent encore les emplois du temps.

Difficultés devant les cas relevant davantage de la psychiatrie que de la difficulté sociale : « manque de structures appropriées » parfois orientées vers l'APA (« c'est aussi un mode de sortie du RMI »

Dépistage précoce des difficultés des enfants

ASH – 17 /02/06 – 06 67 – 12 - Le Monde –20//02 /06 – 06 67 - 12

☺ ☹

Prises de position, des repères ; facile à lire et riche : où l'on retrouve secteurs psychiatrique au sens large et social main dans la main.

Décidément.

Attention aux amalgames par Laurent Ott

Rapport de l'Inserm, ministres EN et Intérieur parlent de « repérage dès le plus jeune âge », de tests à l'école, le contrat responsabilité parentale…

«**On ne saurait cautionner une vision de la prévention réduite à celle de la délinquance » : La souffrance des enfants mérite attention non pas en tant que signe avant-coureur de risque de délinquance mais parce qu'elle est inacceptable**

Toutes ces mesures confondent difficultés, symptômes, pathologies et délinquances : on « traite » quoi ? **Souffrances, ou déviance** ?

Confusion également : repérage, traitement, pénalisation précoce, **prévention et répression**.

Ces amalgames pèseront sur enfants appartenant majoritairement aux milieux sociaux défavorisés

Il y a des progrès à faire pour de nbx enfants mais **les moyens ne sont pas réunis** : médecine scolaire « sinistrée », moyens réduits pour équipes soutien psy EN (RASED), CMP / CMPP débordés…

Et que deviendront toutes ces **informations** ? Accessibles aux maires (PRE), aux administrations ? Comment être certains qu'elles ne déboucheront pas sur de la discrimination ?

Et les **méthodes** ? Tests, etc.. « déconnectés » de l'environnement des enfants : déshumanisés.

Beaucoup de difficultés sociales qui ne relèvent pas de dépistages coûteux : mal-logement, chômage… restent sans réponse et sont cause de souffrances

C'est là-dessus qu'il faudrait travailler.

Le projet de dépistage précoce suscite un tollé

Pétition « **Pas de zéro de conduite pour les enfants de 3 ans** ». Déjà 12 000 signatures

Professionnels pédopsychiatrie et petite enfance, mais circule maintenant chez enseignants et parents

Expertise préconisée par l'Inserm : récusent « la stigmatisation comme pathologique de toute manifestation vive d'opposition inhérente au développement psychique de l'enfant »

S'élèvent contre risques de dérive des pratiques de soins (notamment psy) « **vers des fins normatives et de contrôle social** »

Appellent à « un débat démocratique sur la prévention, la protection et les soins prodigués aux enfants »

Avant-projet loi sur la prévention délinquance : orientation « Inserm » reprise: « **importance de la détection précoce des troubles du comportement »** pour éviter plus tard **« les comportements autodestructeurs ou agressifs pouvant conduire à la délinquance** »

Troubles du comportement : Prendre en charge précocement la souffrance psychique des élèves

ASH – 03/03/06 – 06 77 – 12

☺☺

S'enchaîne bien avec la question précédente.

Mais si là aussi en effet est bien martelé l'intérêt de prises en charge précoces, on parle clairement de causes et de souffrance. La différence est là, pas forcément énorme mais fondamentale plutôt, avons-nous envie de dire. A vous de juger. A lire.

2001 : l'assoc Elan (93) obtient agrément pour un service éducation spéciale et soins à domicile (Sessad). Service pour l'intégration des ados (SELIA) 93 Maintien et/ou intégration scolaire.

1 directrice, 3 psychologues, 4 ES, 1 ME, 1 enseignant spécialisé et 1 psychiatre référente (Paris) pour **prendre en charge ≈ 40 7/16 ans manifestant troubles comportement et conduite.** Inhibés ou agressifs, ne communiquant souvent que par insultes ou actes violents. Incapables rester assis en classe ou s'échappant de l'école, etc.

Arrivent la plupart du temps sur demande école.

« Les aider à trouver l'apaisement » Identifier les causes. **Partir de ces questions « qui se posent en public pour les déplacer vers le champ privé** »

6 1° semaines : bilans et instauration relation confiance avec parents et enfants. Rassurer, dédramatiser, expliquer le sens..

Puis **projet personnalisé de scolarisation** en accord avec enfant et parents.

Ils viennent sur le temps scolaire : activités 2 à 15 h hebdo. Emploi du temps articulé avec école.

Ateliers : recréer situation apprentissage en collectivité et favoriser reprise de confiance. **Les faire vivre en groupe est une gageure**.

L'ouverture vers jeunes de l'extérieur indispensable à la resocialisation. Demande **le soutien des établissements scolaires**, de même que pour aide aux devoirs et suivi du travail. **Pour le jeune ce contact entre SELIA et école est important** : évite sentiment d'être morcelé. **Ce partenariat avec EN n'a pas été facile à construire**.

Psychologues : proposent temps parole / écoute aux enfants et familles tout au long de la prise en charge, « **qui peut durer plusieurs années** ».

1° temps : évaluation et éventuellement orientation

2° temps : accompagner les jeunes dans le projet de scolarisation. « **Les aider à se dégager d'un jugement de valeur par rapport à l'échec scolaire** ». Qu'ils ne se voient pas comme « nuls »

Travailler avec « ceux qui les côtoient. (…) **Pour certains, il est plus commode de se cantonner à une étiquette de casse-pieds plutôt que de reconnaître une souffrance** »

Pluridisciplinarité: « personne ne détient le savoir sur la manière de soulager », être complémentaires

Objectifs doivent être réalistes. Marge de manœuvre étroite avec ados alors que « les plus jeunes moins dans logique d'exclusion »

Vient d'obtenir agrément pour 2 autres unités avec possibilité d'accueillir dès 3 ans

En 3 ans nb d'enfants accueillis passé 20 à 40 mais plus de 200 demandes en attente sur le département.

Violences faites aux femmes

ASH – 10 /02/06 + 03/03/06– 06 56 – 12 - Le Monde – 30/01

& 10/02 /06 – 06 56 - 12

☺ ☹

Rapport, projets, vont dans la bonne direction si l'on ose dire. Une campagne de sensibilisation est en route. C'est à suivre.

Amnesty souhaite des réponses renforcées aux violences faites aux femmes

Violences conjugales :1 femme en meurt tous les 4 jours et sur 10 en est victime (chiffres 03 et 04)

Rapport après un an d'enquête : état des lieux réponses judiciaires et civiles

Avancées: 1994, violence dans couple reconnue circonstance aggravante. 2005, attribution domicile conjugal au conjoint non auteur violences

13 % des victimes portent plainte : démarches complexes, manque accompagnement/hébergement

Suggère : homogénéiser l'évaluation de l'ITT (mieux prendre en compte violence psychologique par ex.), mieux articuler procédures pénales et civiles, un plan interministériel pour coordonner les dispositifs, et de « réelles dotations budgétaires »

Demande création d'un **Observatoire national** placé sous la responsabilité du 1° ministre.

S'intéresse aussi aux mariages forcés, personnes prostituées et mutilations sexuelles

Les violences faites aux femmes en France, une affaire d'Etat –Ed. Autrement – 15 €

FNARS : des mesures pourraient « déjà être mises en œuvre dans le cadre des textes existants »

Pour que la nouvelle loi s'applique, il faudra que les moyens suivent : hébergement, etc.

Demande suppression de la médiation pénale entre l'auteur des violences et sa victime

Circulaire Ministère de l'Intérieur aux préfets

Traiter ces appels en priorité, interpeller conjoint systématiquement si flagrant délit (permettre à la victime de rester au domicile), encourager le dépôt de plainte mais « la procédure pourra être diligentée sans plainte ni certificat » (constatations objectives et précises)

Mettre en œuvre soutien aux victimes (assocs, travailleurs sociaux en commissariats…)

Compte-rendu de l'évolution pour le 30/04/06

« Lutter contre la violence au sein du couple »

Brochure destinée aux professionnels

Connaître rôles, mécanisme, état législation, cadre juridique pour pouvoir orienter et conseiller

www.femme-egalite.gouv.fr

Projets pour les exclus du système bancaire

ASH – 03 & 10 /02/06 – 06 48 – 12 - Le Monde – 04/02/06 – 06 48 - 12

☺☺

C'est à suivre de près mais de toute façon positif. Une tendance que l'on sentait tout au long de l'année dernière et en quelque sorte, « avalisée ».

Le gouvernement dévoile son plan d'action 2006 pour l'accès de tous aux services bancaires.

Amélioration existant reposant sur 3 engagements de la Fédération bancaire française

Droit au compte effectif pour tous : actuellement si refus, s'adresser à Banque de France qui désigne une agence bancaire. **A partir 04/06, la banque qui a refusé pourra se charger de toutes les formalités auprès Banque France qui désignera un établissement fournissant gratuitement service de base**,

Le service bancaire de base devrait comprendre une carte de paiement.

Accompagnement personnalisé : les banques devraient contacter d'ici fin 06/06 les clients interdits de chéquiers pour les informer

Ministère cohésion sociale organisera table ronde : mettre en réseau acteurs sociaux et banques

Entrée en vigueur prévue en avril prochain

Premier bilan de ces mesures à la prochaine conférence lutte contre exclusion (04/06)

Unccas et Banque postale ont passé convention : conseil, info, orientation pour prise en charge personnalisée des exclus bancaires Ministère cohésion sociale versera 30 000 € à l'Uncass pour dégager moyens afférents.

M. Chirac veut donner une « nouvelle impulsion » au micro-crédit

Octroyer prêts faible montant (150 à 10 000 €) et à court terme aux exclus système bancaire (pour créer leur activité économique notamment)

Réunion le 02/02 : élus locaux, banques, assocs.

Fonds de cohésion sociale (73 millions sur 5 ans) objectif de faciliter l'accès au crédit. Son champ sera élargi : accompagnement porteurs de projets

Caisse dépôts et consignations : 5 millions pour 50 expérimentations de formation et accompagnement emprunteurs des quartiers défavorisés

Ministère Cohésion sociale **informera** bénéficiaires potentiels (maisons emploi, ANLE) Création d'un **Observatoire de la micro-finance**

Objectif : **15 000 micro-crédits sociaux et plus de 60 millions de micro-crédits professionnels (générant 12 000 emplois) en 2006**

2007/2010 : 150 millions de prêts, 40 000 bénéficiaires

Les banques mutualistes sont les plus partantes.

Réunion de suivi « avant la fin de l'année »

Loi finances 2006 : politique économique et sociale

ASH – 24/02/06 – 06 69 – 13

☺

permet au moins de vérifier l'existence de mesures qui ont été tant et tant débattues que l'on ne sait plus exactement où elles en sont.

Loi n° 2005 - 1719 du 30/12/05, J.O. 31/12/05

- **Mesures à caractère social**
  - Réforme allocation insertion, rebaptisée allocation temporaire d'attente (demandeurs d'asile)
  - Appréciation des ressources pour l'octroi de la CMU
  - Un fonds national de mobilisation départementale pour l'insertion
  - Mesures en faveur des anciens combattants
- **Une taxe d'habitation pour les gens du voyage**
  - Champ d'application de la taxe
  - Base d'imposition et montant
  - Recouvrement
  - Affectation de la taxe à un fonds départemental (d'amélioration, maintenance et gestion des aires d'accueil)
- **Mesures relatives au logement**
  - Fonds d'aide pour le relogement d'urgence
  - Relèvement du plafond de ressources ouvrant droit au PTZ

Chômage : chiffres contradictoires sur 2 mois consécutifs - Analyses.

ASH – 03/02 & 03/03 /06 – 06 47 – 21 - Le Monde – 01-25/02 & 01-03-07 /03 06 – 06 47 -

☺☺☺ ☹☹

Grimaces et sourires à égalité pour ces chiffres consécutif et contradictoires. Et un sourire de plus pour les analyses qui suivent les chiffres. Points de vues, études, propositions : à lire pour étoffer, voire clarifier, ce que vous pensez. Pas forcément encourageant mais utile en tous les cas et parfois angles de vue ou sources inhabituels. Et bien sûr ne ratez pas l'entretien avec M. Chauvel.

Décembre : neuvième mois de baisse
Nb de chômeurs : moins 5,2 % en un an
Taux de chômage à 9,5 % fin décembre 2005 contre 10 % fin décembre 2004 (BIT)
Moins de 25 ans : moins 5,8 % en un an
Restent les plus touchés : taux de chômage de 22,7 % contre 8,6 % pour 25/49 ans
Recul chômage 50 ans et + et longue durée
Entrées ANPE : léger progrès sur un an (+0.3 %) mais recul sur 3 derniers mois (- 0,7 %). Augmentation des premières entrées.
Sorties ANPE : Augmentation 10,4 % en un an
Radiation administratives 10 % (en recul), absences au contrôle 40,6 % et reprises d'emploi 24,4 % (augmentation 13,1 %)
Offres d'emploi déposées : + 27,6 % contrats plus de 6 mois et + 9,9 % de 1 à 6 mois.
Indemnisations Assedic : - 7 % en un an
Indicateurs Insee : 224 000 entreprises créées en 2005 contre 180 000 en 2000.
Ministère : ≈ 445 000 emplois. (Commerce, métiers de bouche, services à la personnes)

Janvier : le chômage remonte
+ 0,7 % en un mois (- 5,7 % en un an)
BIT : **9,6 %** (+ 0,1 % en 1 mois, - 0,5 en 1 an)
Jeunes moins 25 ans restent catégorie la plus touchée, même avec – 0,6 % sur 1 mois et - 5,9 % sur 1 an - Leur taux de chômage : 22,8 % (contre 8,7 % chez les 25/49)

Direction ANPE : dû en partie par le nb important d'inscriptions de jeunes issus des ZUS

Inscriptions ANPE : + 5,3 % dans les 3 derniers moins et + 3,2 % en un an.

- Premières entrées : + 13,6 %
- Suite licenciement économique : - 11,8 %
- Suite licenciement autre motif : + 1,5 %
- Fin mission intérim : + 5,7 %
- Fin CDD : + 1,8 %

Ministère : attribue ces 2 derniers chiffres au CNE.

Sorties ANPE : + 2, 8 % dans les 3 derniers moins et + 11,9 % en un an.

- Reprise emploi déclarée : + 2 %
- Entrée en stage : - 2,5 %

Absences au contrôle : en hausse par rapport à 12

Radiations administratives : en baisse

Analyses

Chômage des jeunes

Direction évaluation prospective (organisme études EN) : **nb emplois disponibles inférieur au nb de jeunes entrant sur le marché du travail dans les prochaines années** (malgré départs retraite)

Sauf à parier sur une croissance de 3 % par an (au lieu de 2 %) « la situation sera difficile »

Et difficiles pour emplois de moindre qualification : jeunes en concurrence avec chômeurs et femmes en reprise d'activité ; même si besoins importants pour bâtiment, mécanique, services, restau….

La France a sacrifié les jeunes depuis 20 ans

Entretien avec M. Chauvel, sociologue

CPE : ingrédients d'une révolte des jeunes réunis ?

Sentiment d'injustice général mais sans lieu pour s'exprimer**. Le soutien des jeunes au système « se délite progressivement »** : dans les banlieues ils « voient qu'ils n'ont rien à attendre », les licenciés ont moins que leurs parents avec un bac, les 30/35 ont perdu l'espoir d'une élévation de niveau social

« **Depuis 20 ans les jeunes ont servi de variable d'ajustement** ». 2 ans après fin des études entre 20/ 33 % de chômage. Si l'économie se ralentit, on stoppe recrutement. **Les jeunes en font les frais pour que soit conservé un système social au profit essentiel des baby-boomers**. Et ceux des années 80 ne rattraperont jamais leur retard…

Cela s'explique-t-il par démographie ou faible croissance ?

Ni l'un ni l'autre. D'autres pays en même situation n'évincent pas ainsi les jeunes. **Au lieu de mettre en place une professionnalisation par l'apprentissage la France a choisi une université bon marché pour retenir ses jeunes en dehors du monde du travail**. Etudiant français coûte moins qu'apprenti allemand. Trop de théorie, mal préparés au travail.

Solidarité intergénérationnelle compense-t-elle ?

Elle a servi d'amortisseur sans lequel la société n'aurait pas tenu depuis 20 ans. Mais c'est inégalitaire et dévalorise la valeur travail. Salaires élevés d'embauches années 70 motivaient…

En 1977 les quinquagénaires gagnaient 15 % de plus que les trentenaires : écart de 40 % en 2000.

Jeunes ne rattraperont jamais le salaire des seniors : « **Un retournement est inscrit (…) Plus il sera tardif, plus il sera violent** ».

Prise de conscience politique de la jeunesse ?

Pas structurée. **Titulaires mandat syndical ou politique à temps plein avaient 45ans en 1982 et 57 en 2000**. Vide politique jusqu'à 45 ans.

Les exonérations de charges et leur effet contrasté sur l'emploi

Rapports du Centre d'Etudes de l'emploi

Objectif : « **réduire le coût des travailleurs peu qualifiés afin de limiter leur exposition au chômage ». Là les effets sont « positifs** »

Stabilisation emplois peu qualifiés dans l'emploi total alors qu'ils avaient tendance à régresser

Mais l'impact sur l'emploi qualifié est **« plus incertain » : le moindre coût du travail peu qualifié entraîne effets de « substitution » au détriment emplois plus qualifiés**

Rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi

Note d'abord le manque d'évaluation. Il faudrait recenser et évaluer l'ensemble des aides

Il évalue à 2 550 le nb de dispositifs existants

Allégements cotisations sociales patronales sur bas salaires : « effet positif sur l'emploi »

Ceux du début années 90 auraient permis création ou maintien ≈ 250 000 à 300 000 emplois.

Ceux liés à la RTT : plus difficile à évaluer. Estime que leur suppression totale « conduirait à détruire ≈ 800 000 emplois en l'espace de quelques années »

Effet négatifs « effets d'aubaine (…) pour les entreprises » **susceptibles de développer des « trappes à [bas] salaires** »

Nécessité conditionner nouveaux allégements à négociations sur les salaires et ne pas modifier « **trop souvent** » les systèmes d'allégements

Etude de l'impact du CNE sur le chômage (MM. Cahuc et Carcillo : économistes)

Tablent sur environ 70 000 créations nettes d'emploi d'ici à fin 2008 et une baisse de 95 000 du nb de chômeurs

CNE étendu à toutes les entreprises : 100 000 emplois créés d'ici à 2008

« Au regard du taux de chômage actuel (…) n'apparaît pas à la hauteur des enjeux »

Mais ne coûte rien aux finances publiques (contrairement aux contrats aidés)

Estiment CNE plus avantageux qu'un CDD ou CDI pour les entreprises : flexibilité de licenciement

« Stimulation embauches à court terme mais on assistera aussi à augmentation des séparations ». A la fin des 2 ans si on entre dans le CDI, le coût de licenciement éventuel devient contraignant

Estiment que le CNE entraînera une « détérioration des conditions de vie des demandeurs d'emploi »

L'insertion jeunes sortis de l'enseignement supérieur

Préconise de moduler cotisations Unedic pour inciter au recrutement de jeunes diplômés en CDI

S'intéresse toutes formes de professionnalisations, y compris jeunes issus de milieux défavorisés

www.ladocumentationfrancaise.fr

Haut Conseil population et famille

« Pour une révolution culturelle : gérer la diversité des âges et des parcours professionnels »

Arrêter politiques de l'emploi segmentées par l'âge

www.social.gouv.fr

Dossier : actualités, infos, initiatives

ASH – 03 & 10 & 17 /02 + 03/30/06 – 06 53 – 21

☺☺ ☹

Le CPE bien sûr, l'apprentissage, ce qu'il est difficile d'ignorer. Et puis comme des brèves, rassembler sous cette rubrique des informations variées, pour vous informer rapidement. Nous avons aimé la contribution de l'institut Montaigne et vous recommandons les études sur l'embauche des jeunes issus de l'immigration…

CPE adopté par les députés le 09/02 et les sénateurs le 01/03 – Sans changement

« **Pas nécessairement le 1° contrat** » : un même jeune peut en enchaîner plusieurs (ministre travail)

Si un jeune a déjà travaillé dans l'entreprise, durées prises en compte pour « période consolidation »

Medef : « jamais bon de traiter les jeunes comme une catégorie à part » - A suivre.

Apprentissage junior : les jeunes apprentis moins 16 ans pourraient être autorisés à travailler la nuit.

Prêts et loyers impayés : titulaires CNE / CPE

Fédération Française de Banque affirme que les banques leur accorderont des crédits « **selon les mêmes critères que ceux applicables aux détenteurs de CDI traditionnels** »

Fédération française stés d'assurance : couvertures contre impayés de loyers « selon les mêmes critères que ceux applicables aux titulaires CDI »

CNE : une utilisation abusive sanctionnée pour la première fois aux prud'hommes

2 entreprises condamnées le 20/02

Ministère : « ce nouveau contrat est soumis au droit et il est sain qu'il puisse y avoir contestation »

Institut Montaigne : « Pauvreté, exclusion : ce que peut faire l'entreprise »

Club de réflexion présidé par M. Bébéar (Axa)

« **La précarité et l'exclusion minent la cohésion sociale (…) et nuisent à l'entreprise qui peine à se développer dans un environnement dégradé** »

Elle est donc fondée à s'engager au titre de sa responsabilité sociale et son intérêt économique.

Groupe de travail sur pauvreté et exclusion rédige un série de propositions.

Recruter « personnes employables bien que précaires » ; faire primer « aptitude sur diplôme » ; développer processus d'intégration (référent insertion, renforcement tutorat..) ; « ajuster flexibilité interne » (au personnes fragiles) ; s'interdire le CDD ; créer formations spécifiques aux emplois peu qualifiés, adapter VAE.

S'ouvrir vers l'extérieur (IAE notamment)

Adopter une approche contractuelle

« **Influencer le développement du logement social sur son territoire** » : faire pression sur les communes pour le respect de la loi SRU par ex.

www.institutmontaigne.org

Chômeurs en ASS reçus ANPE : bilan

Sur les 240 000 bénéficiaires reçus

- 8 à 9 % 1 emploi (normal ou aidé)
- 17 % une formation
- **Aucune « solution immédiate » pour deux tiers d'entre eux**.

Pour un certain nb contrats aidés pas adaptés : ils sont trop éloignés de l'emploi

En 2006, l'Agence mettra en place « parcours de remobilisation » (convention FNARS etc..)

Reconnaître l'existence des discriminations pour mieux les combattre

« **L'égalité des chances : un défi à relevant dans l'apprentissage** » - Etude de Nora Barsali

Insertion pro des apprentis issus immigrations maghrébine, africaine ou « domienne »

Jeunes : discriminations à l'embauche existent

Responsables CFA : déni, puis minimisation. Certains co-produisent discrimination (recherche de solutions communautaristes par « réalisme ») Très peu envisagent des solutions.

Entreprises : déni aussi, impression que la situation s'améliore.

Une politique volontariste est indispensable

« Casser les routines », envisager « une sur-promotion de l'égalité des chances afin de rattraper le retard »

« **Jeunes issus de l'immigration. Une pénalité à l'embauche qui perdure** » - Cereq

Réalité d'une barrière à l'entrée sur le marché du travail pour tous les jeunes issus d'une immigration visible, quels que soient diplômes et état du marché.

SMIC au 01/07/05

Hors entreprises agricoles, apprentis et intérim**, 2,54 millions salariés étaient rémunérés au SMIC**

Soit 16,8 % de leurs effectifs contre 15,6 % en 2004.

UNML demande accord-cadre avec ANPE

Le précédent expire d'ici juin, l'Etat demande d'intensifier l'action. L'UNML voudrait un certain nb de garanties et précisions sur cette collaboration

Rappelle principe libre adhésion : refuse que les convocations soient assorties menaces radiation

Réforme du contrat de travail : calendrier

Contrat de travail unique ? C'est « une piste »

Premier ministre annonce une concertation. MM. Borloo / Larcher consultant partenaires sociaux « aux alentours 06 », moment où Conseil d'orientation sur l'emploi rendrait ses conclusions.

D'ici là M. Borloo doit « mettre en place conditions concertation avec syndicats » : évaluation CNE

Objectif en matière d'apprentis : les entreprises ne le respectant pas = « taxe d'apprentissage + 20 % »

Loi « pour le retour à l'emploi et sur les droits et devoirs des bénéficiaires de minima sociaux » définitivement adoptée

ASH – 03/03/06 – 06 75 - 21

☺

Nous traitons rapidement cette loi sur laquelle nous serons amenés à revenir. Mais

il est bon de savoir au moins qu'elle est adoptée… Au cas où on s'y perdrait un peu ? Par exemple !! Bien sûr on attend les décrets qui permettront d'en dire plus.

Mécanisme primes mensuelles forfaitaires commun pour RMI / ASS et API

Travail 78 h/mois (mi-temps) : allocation + salaire pendant 3 mois puis prime 150 € pendant 9 mois (même s'il est mis fin au droit à l'allocation suite à la reprise d'activité). Et au 4° mois suivant l'embauche prime de retour à l'emploi incessible et insaisissable (devrait être 1000 €)

Travail moins 78 h/mois : allocation + salaire pendant 3 mois, puis allocation partielle pendant 9 mois (= total salaire et allocation minorée de la moitié du salaire)

Crèches : pour ces bénéficiaires aide à la garde des enfants moins 6 ans non scolarisés. Mécanisme de réservation de places (et non plus priorité d'accès)

Fraudes : harmonisation de sanctions moins lourdes que prévues (4 000 € et 9 000 si récidive)

CA : durée minimale ramenée à 3 mois pour une personne condamnées (aménagement de peine)

Renouvellement autorisé autant de fois que nécessaire (durée globale : pas plus 36 mois)

Temps travail hebdo : peut être de 20 à 26 h pour atelier / chantier d'insertion ou services personne

CI-RMA : possibilité de le conclure pour une durée indéterminée

Tous les allocataires de minima sociaux peuvent signer ces deux contrats

Contrat transition professionnelle (CTP) : à titre expérimental (pas plus deux ans) en lieu et place de la convention de reclassement personnalisé

Le mal-logement des jeunes, effet d'une crise globale passée au crible par la Fondation Abbé-Pierre – Rapport annuel

ASH – 03/02/06 – 06 49 – 22 / Le Monde – 02/02/06 – 06 49 - 22

☺ ☹☹

Nous le traitons assez largement encore qu'il soit disponible sur Internet parce que ce rapport est toujours extrêmement riche d'enseignements et en plus cette année centré sur « votre » public. Que dire ? C'est vraiment le document qui fait comprendre comment le dispositif en place se retourne en quelque sorte contre les plus fragiles. C'est à lire, à comprendre. Et à suivre.

« L'Etat du mal-logement en France »

Quelque 3 millions de personnes souffrent du « mal-logement »

Les jeunes « subissent une crise du logement sans précédent qui génère des effets sociaux durables, et pour certains sans doute probablement irréversibles »

Une « **véritable régression sociale** » menace les 10 millions de 19/30 ans

18/29 représentent plus du tiers des SDF mais 23 % de la population.

Fragilités sociales, parfois discriminations raciales + offre de logement inadaptée : il leur faut des logements petits, surtout présents dans le parc privé, à des prix trop élevés pour leurs revenus

Même économiquement insérés il restent aux portes du logement stable.

Et sans recourir forcément aux dispositifs d'aide : méconnaissance, revenus supérieurs aux plafonds, peur d'être étiquetés socialement.

Recourent davantage aux **soutiens familiaux** : en 2002, 55 % des 19/26 ans vivaient chez leurs parents, plus des trois quarts « n'avaient pas les moyens d'envisager de décohabiter »

Recourent aussi **structures** hébergement collectif : CHRS, FJT. Mais la concurrence produit un « **effet domino** » qui renvoie les plus fragiles vers la rue ou l'habitat indigne

La question du logement hypothèque leur avenir : vie familiale perturbée, choix de l'emploi en fonction du logement, poids du logement trop lourd dans les budgets.

Salariés SMIC : propose que l'équivalent d'un demi SMIC soit « neutralisé » dans le revenu retenu pour le calcul des aides aux logement.

Aides aux logement : nb de bénéficiaires en recul; concentrées sur ménages les plus modestes.

De 1977 à aujourd'hui seuil d'exclusion APL pour ménage + 2 personnes à charge passé de 4 SMIC à 2,1 (2,4 à 1,1 pour personne seule)

« Laissant en quelque sorte sans appui des ménages qui, sans être riches, se trouvent ainsi fragilisés »

La faible revalorisation des barèmes et des « mesures d'économie » ont privé 200 000 ménages de ces aides en 2004.

Alors que l'augmentation des loyers accroît le taux d'effort des ménages. Couple 1,5 SMIC et 2 enfants : 48,8 % parc privé et 22,7 % parc social

La Fondation s'élève contre « **mauvais procès** » fait à ces aides (seraient responsables augmentations loyers). Début 90 peut-être (extension des aides aux étudiants) mais **la hausse des loyers n'a pas cessé en 93/97 et 03/05 : alors que les aides n'étaient pas revalorisées.**

Il faut développer offre de logement accessible correspondant à la demande sociale, et priorité n'est pas faite au parc réellement social

2001/2009 : logements PLS (**intermédiaires**) devraient passer de – 10 000 à 40 000 **alors que l'ensemble**

production logements sociaux n'aura pas même doublé (90 000 à 105 000).

Renforcer application loi SRU : deux tiers des communes n'ont pas atteint objectif

Propose : tripler sanctions financières, substituer Etat aux communes réfractaires, supprimer recours aux PLS (possible pour villes - 10 % logements sociaux), calculer en comptant un PLAI (logement très social) pour 1,5 logement social

Préconise élargir définition communes concernées aux intercommunalités + 50 000 habitants = + 2 000 communes concernées

Dispo sur www.fondation-abbe-pierre.fr

Dossier logement : informations diverses

ASH – 03 & 10 /02/06 – 06 50 – 22 / Le Monde – 01/02/06 06 50

☺ ☹

Vous vous y perdez un peu dans les objectifs, les instances les agences ? C'est normal. Lisez quand même, ne cédez pas au découragement.

ANAH : « Objectifs quasiment atteints » en 2005

Plan cohésion sociale fixait la mise sur le marché de 30 000 logements locatifs privés à loyers maîtrisés : **la barre des 28 000 a été atteinte**

Chiffres détaillés sur www.anah.fr

En 2006 deviendra Agence nationale de l'Habitat (projet loi ENL) : budget 505 millions (+ qu'en 05)

Objectifs plan cohésion sociale : développement offre logements loyers maîtrisés (35 000), remise sur le marché logements vacants (16 000), traitement logements indignes (13 000) ; pourra traiter l'insalubrité dans les hôtels meublés.

Poursuite amélioration logements occupés par propriétaires modestes et adaptation aux besoins personnes handicapées.

Les locataires peuvent aussi bénéficier aides.

Indicateurs Insee : 410 000 logements mis en chantiers en 2005 et 512 000 autorisés. Hausse de 12 % par rapport à 2004 (« inégalé depuis plus de trente ans ») -

A noter : l'amendement qui comptabilisait les aires d'accueil caravanes dans logements sociaux (SRU) a été retiré (Cf. RVP n° 06/01)

« Avis sur la santé, l'accès aux soins et les droits de l'Homme » - CNCDH

ASH – 03/02/06 – 06 52 – 23

☺ ☹☹

Dans notre dernier numéro, cette question tait vue à travers le monde des prions. Quand on élargit l'angle de vue, cela reste préoccupant. A lire.

« **La préservation de la santé et l'accès aux soins posent réellement en France des problèmes touchant directement aux droits de l'Homme** »

Inégalité espérance de vie persiste (travailleurs manuels / non manuels, niveau d'études ou bassins d'emploi). **Pour personnes en situation précarité, l'écart d'espérance de vie est établi à dix ans**.

L'inégalité se situerait en amont du système de soins. Politiques prévention touchent difficilement personnes les plus modestes ou moins éduquées.

11,1 % PIB consacrés à la santé, dont 3 % à la prévention.

Déséquilibre visible notamment au niveau de la santé des jeunes.

Hommes 15/30 ans mortalité ≈ 40 % supérieure à celles autres pays industrialisés (3 fois plus élevée que femmes même âge) : suicides, drogues, alcool, tabac et accidents circulation

Préserver / améliorer **santé psychique et surtout mentale jeunes enfants** pourrait jouer rôle capital alors que **PMI / CAMSP manquent de moyens**

Par ailleurs CNCDH demande que soient levées « les difficultés » qui entourent l'AME et à terme « généralisation de la CMU à ce type population »

« Il faut décloisonner et coordonner actions médicales, éducatives et culturelles éviter clivage soins-prévention »

Souhaite un débat national avec participation de ceux qui risquent d'échapper au système : **« susciter porte-parole le l'égalité et les écouter »**

www.commission-droits-homme.fr

ZEP : 249 réseaux « ambition réussite » pour la rentrée 2006 – Avancée PRE

ASH – 03 & 17 & 24 /02/06 – 06 59 – 24 / Le Monde – 09/02/06 - 06 59 - 24

☺

Le plan se poursuit et certaines rumeurs sont démenties. L'ouverture Internet peut être utile. Possibilité de se remémorer les grandes lignes du PRE si besoin est et de creuser sur Internet si vraiment besoin est !!!

Liste des 249 collèges classés EP1, soit « éducation prioritaire1 » sur www.education.gouv.fr

Déterminés selon critères scolaires **et** sociaux

Plus de 66 % des élèves issus familles défavorisées, plus de 10 % élèves 6° un retard de 2 ans ou plus, résultats évaluations français / math très inférieurs à moyenne nationale. Proportion parents Rmistes et non francophones prise en compte aussi.

18 collèges qui n'étaient pas en ZEP entrent en EP1

Les établissements ZEP actuels restants sont EP2 et continuent de recevoir les mêmes aides. **Aucun établissement ne sortira du dispositif à la rentrée 2006.** A partir automne 06 recteurs examineront situations et des établissements pourraient alors en sortir (sur 3 trois ans)

A noter : M. Polivka est nommé délégué national à l'éducation prioritaire.

Observatoire zones prioritaires (OZP) : approuve globalement mais demande suppression possibilité « déroger à la carte scolaire » pour les meilleurs élèves collèges ZEP. Renforce difficultés des établissements/ peut fragiliser « élèves transplantés »

Souhaite renforcement liens avec politique ville, rétablissement autorité EN sur carte scolaire

Mesures comme apprentissage à 14 ans puissent paraître « en contradiction » avec celles-ci

Circulaire DIV sur la mise en œuvre du PRE

Circulaire du 14/02/06

Pour 2/16 ans les plus fragilisés habitant en ZUS ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire

Précise objectifs, contenus, modalités et évaluation

2005 : année expérimentale (226 projets labellisés)

2006 il faut amener le PRE à maturité

Circulaire dispo sur www.i.ville.gouv.fr

Autour de Bertrand SCHWARTZ – 06 74

☺☺☺

Ne peut être qu'une bonne idée de se repencher sur un des « grands » de l'action sociale. Ne pourrait tomber mieux en fait.

Pour commander dossier, CD, pour en savoir plus :

GREP – 01 55 33 10 40 – www.grep.fr

Construire une pensée collective pour l'action

Il y a 50 ans, il initiait ses premières actions. On peut s'étonner qu'on les ait si peu intégrées. Comment faire pour « **repousser indéfiniment les limites du possible** » ?

Ce dossier met en avant sa démarche (éthique, relation ouverte, globalité de chaque situation) ; initiatives qui s'appuient sur des pratiques de terrain

POUR n° 189 – 03/06 : revue du Groupe Recherche pour l'Education et la Prospective (GREP)

L'invention sociale : à l'écoute de B. Schwartz

Louise L. Lambrichs – Ed. Ph. Rey -

L'œuvre de B. Schwartz : Ses archives et les Grands Entretiens

G. Auroi-Jaggi - CD et DVD

ASH– 03 –17 – 24 /02 & 03/03 /06 - 06/74-31

☺☺☺

Nous plaît beaucoup. Lisez au moins le résumé. Intelligent et sort des sentiers habituels : les différentes formes de prévention etc. Remonter la chaîne du concept lui-même. Bien.

La prévention : concept, politiques, pratiques en débat

Concept originaire du champ sanitaire et étendu aux risques sociaux.

Consensus autour d'une « prévention sociale » néanmoins ambiguë

Les inadaptations sociales ne renvoient pas à des agents physiques comme ceux des maladies, mais c'est ce flou, explique un autre intervenant, qui assure le succès de la notion de prévention

On cherche à prévenir d'autres interventions que cette prévention permettra d'éviter : ceci valant critique implicite desdites interventions, rend les coopérations difficiles entre les différents niveaux d'intervention.

Autre chose : **glissement de la notion de prévention à celle de précaution**. Gérer des risques potentiels. Là encore plus simple sur le plan sanitaire : la plupart des actions sociales comportent une part de risque assumé **et le souci du risque zéro peut être porteur d'inaction**.

Définir **collectivement** les risques acceptables

Sous direction B. Bouquet - Ed. L'Harmattan – 18 €

La loi de rénovation l'action sociale au quotidien

☺☺

Concerne prioritairement les établissements mais mérite au moins d'être signalé tant il est vrai que le quotidien est difficile à changer

Placer l'usager au centre du dispositif : donner les moyens de l'application concrète de ce « slogan », c'est le but de l'ouvrage

Vade-mecum avec exemples détaillés.

Donner à penser les conditions matérielles de la « bientraitance »

CREAI Rhône-Alpes – sous la direction d'Audrey Viard – Ed. l'Harmattan- 19,50 €

Histoire, pistes, aspects de votre travail

☺☺

Des choses de tous les jours, qui peuvent se trouver utilement rassemblées, exposées, reliées. A vous de voir.

L'interculturel : enjeu de pratique éducative

Ni pluri culturalité ni multiculturalisme. Mais pour les CEMEA l'interculturel, projet de société, devrait être intégrée dans le parcours de tout enfant et de tout jeune – *CEMEA publications*

Vers l'éducation nouvelle n° 521 – 01 53 26 24 24

Habitat et société n° 40 - USH

Des scientifiques face aux nouvelles formes de communautarisme et politiques de renouvellement urbain. - *01 40 75 78 00*

Grossesses adolescentes

Adolescente, mère, puis femme : parfois l'ordre d'accès à la féminité. A partir discours jeunes filles enceintes psy montre dimensions psychosociales (pas toujours lié manque d'info sur contraception)

Diana Dadoorian – Ed. érès – 18 €

Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieux précaires

Cités nord de la France et Hainaut belge : affronter la disqualification et affirmer identité d'homme

P. Jamoulle. - Ed. La Découverte – 20 €

« Laïcité : les 100 ans d'une idée neuve »

Fruit d'un combat, elle est confrontée à la question des discriminations et des communautarismes.

« Hommes et migrations » n° 1259 / 01 40 09 69 19 – 10 €

Direction et action sociale

☺☺

Sujets toujours intéressants et d'actualité en plus…

Etre directeur en action sociale aujourd'hui : quels enjeux ?

Au moment où le décret de qualification est en discussion, réunion d'une large palette de directeurs, formateurs, universitaires etc.. pour réfléchir au sens de cette fonction et à ses conditions d'exercice.

M. Chauvière : gestion pas forcément « l'horizon indépassable du travail social ».

Andesi, - Ed. ESF – 23 €

Encadrement,management,commandement dans les institutions sociales et médico-sociales

S'interroge notamment sur la fonction de CSE

Rend compte de la démarche de réorganisation « non calquée sur le modèle de l'entreprise » engagée par une assoc. de prévention

Aforts – n°110 – 12/05 – 01 53 34 41 70 – 11 €

☺☺

Bien techniques ce mois-ci nous le reconnaissons sans peine. Ce qui ne veut pas dire qu'elles soient inutiles à parcourir. Tâchent vraiment de vous éviter des lectures fastidieuses…

Etudes sur minima sociaux au niveau européen, et conciliation vies familiale/ professionnelle avec liens Internet paraissent intéressantes. Plus la situation des Roms, au niveau européen.

Egalité salariale hommes / femmes ? Lisez ces quelques lignes… instructives !

ASH du 3 février 2006 – 06 46 - 32

Revalorisation ASS, AI, AER
Décret n°2005-1700 du 29/12/05, J.O. 30/12/05
+ 1,8 % au 01/01/06

Complémentaire santé
Au 30/11/05, ≈ 340 000 personnes concernées par aide à acquisition couverture complémentaire
41 % moins 25 ans, 45 % 25/59 et 14 % + 60 ans

Surendettement 2005, précisions
156 000 dossiers jugés recevables (153 000 en 04)
152 000 traités par commission (148 000 en 04)
97 000 : plan conventionnel
19 000 orientation vers rétablissement personnel

Prochaine conférence de la famille :
« Solidarités entre générations au sein et en faveur des familles » : coup d'envoi des groupes de travail
« Famille, espace de solidarité entre générations »
« Société intergénérationnelle au service de la famille » : comment recréer du lien social lorsque le lien familial est rompu et reconstituer des entraides de proximité
Conclusions attendues pour avril

Transferts de compétences
Circulaire NOR/MCT/B/05/10034/C – 31/12/05
Précise modalités prévues pour 2006 et rappelle montants définitifs 2005
www.dgcl.interieur.gouv.fr

Gens du voyage – un site Internet européen
Informer sur les différentes politiques en Europe
http://europa.eu.int/comm/employment_social/fundamental_rights/roma/index_fr.htm

ASH du 10 février 2006 – 06 62 - 32

119-Allô Enfance maltraitée
Film (11 mn) « parce que les solutions existent »
Parcours d'un appel et dispositif français de protection de l'enfance : informer jeunes et familles
Gratuit dans CDP ou au 119 / www.allo119.gouv.fr

Fonds européen : social / aménagement territoire
Réunis en une seule ligne budgétaire
Pour 2007/13, la France aurait 12,8 milliards, soit une baisse de 25 %
Clé répartition entre les 2 administrations (emploi / aménagement territoire) déterminée par la France

ASH du 17 février 2006 – 06 66 - 32

CSTS : commission éthique et déontologique
Sera installée en mars.
Pourra s'auto saisir sur tous les projets de texte.

La DIV prépare le recrutement de 3 000 adultes-relais supplémentaires
Crédits budgétisés LOLF 2006 pour développer la médiation dans territoires politique de la ville
Renouveler totalité des conventions expirant cette année et recruter 3 000 personnes sup.
Au 31/12/2006 prévision : 6 000 « adultes-relais »
Circulaire du 16/01/06, www.i.ville.gouv.fr

Création de la délégation interministérielle à l'innovation, expérimentation sociale et économie sociale
Décret n°2006-151 du 13/02/06, J.O. 14/02/06
Remplace délégation à innovation sociale et économie solidaire
Participe aux travaux des CNLE et CNIAE
Peut être consultée sur tous textes législatifs relatifs aux organismes économie sociale
Assure coordination pouvoirs publics / organismes
Répartit crédits du Fonds innovation et d'expérimentation sociale

Lancement plan services à la personne (14/02)
Objectif création 500 000 emplois en 3 ans
Le CESU est utilisable (particuliers, entreprises) Hypothèse basse : coût annuel de 500 millions en exonérations diverses pour 420 millions de rentrées puisque moins de chômeurs à indemniser
« Solde négatif de 80 millions, ce qui est dérisoire par rapport au nb d'emplois créés » (Dteur agence nationale services à la personne)

ASH du 24 février 2006 – 06 72 - 32

Conférence nationale de lutte contre

l'exclusion du 24 avril 2006 - Préparation

5 rencontres régionales fixées, problématiques :

1. Accès et maintien des droits sociaux
2. Exercice de la citoyenneté : prise en compte de la parole de l'usager
3. Prévention des situations d'exclusion bancaire et santé des jeunes
4. Insertion sociale et professionnelle

« Un panorama des minima sociaux » - DREES

Etude sur les 15 premiers Etats membres sauf Grèce

Seule l'Italie ne procure pas de revenu minimum garanti à tous ses habitants

Ailleurs dispositifs très variés

Moyenne : prestation type (bénéficiaires isolés) = 94 % ou 79 % du seuil de pauvreté selon qu'on le fixe à 50 ou 60 % du revenu médian

Plus généreux pour familles monoparentales

Dispo sur www.sante.gouv.fr

ASH du 03 mars 2006 – 06 78 - 32

Egalité salariale entre femmes et hommes

Députés et sénateurs ont adopté la loi le 23/02

Supprimer écarts de rémunération avant 31/12/2010

Aucune mesure coercitive prévue mais un nouveau projet de loi en ce sens peut être déposé en fonction de l'évaluation faite à mi-parcours

Loi à paraître

Commission européenne sur ce sujet

Le taux d'emploi des femmes progresse et l'écart de taux de chômage se réduit

Mais les femmes gagnent en moyenne 15 % de moins que les hommes par h travaillée (12 % en France) : « non-respect de la législation (…) et certain nb d'inégalités structurelles »

« Conciliation entre vie familiale et professionnelle selon niveau de vie des familles »

+ 50 % mères d'enfants moins de 7 ans travaillent

Environ 40 % à temps partiel – 80 % par choix

Le temps partiel « subi » concerne 39 % des mères de milieu modeste et elles sont aussi celles dont les horaires sont les moins souples (samedis etc..)

DREES 02/06– www.sante.gouv.fr/htm/publication

Conseil de l'Europe : le commissaire aux droits de l'homme dénonce situation des Roms

Améliorations nettement insuffisantes et même à certains égards la situation semble s'être dégradée

France : sanctions alors qu'on manque d'aires d'accueil, discriminations (droit de vote, accès à certains services), expulsions musclées, etc.

Recommandations : faire cesser discriminations criantes et **mettre en place dispositifs adaptés à la vie des Roms** (accueil, illettrisme, embauches)